



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL N°49
DU 29 NOVEMBRE 2024**

Présents :

BORNE Alexandra, CHAGUÉ Benoit, COLLERY Martine, CORDIER Mélissa, COURGEY Claude, CULOT François-Xavier, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JACOULET Bernard, JANES Daniel, JEANGIRARD Sylvie, MENETRIER Nathalie, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry.

Absents excusés :

JEANGIRARD Sylvie

Secrétaire de séance : MILLET Alix

La séance est ouverte à 20h35mn

Approbation du dernier compte-rendu.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les PV 48

Bail de chasse

Le maire informe que le bail de la chasse se renouvelle tous les 6 ans, et qu'il a été signé le 1^{er} novembre 2018 et s'est terminé le 31 octobre 2024. Le maire propose de le renouveler aux conditions suivantes :

Durée : 6 ans à compter du 1^{er} novembre 2024

Montant : 185 euros

Délibération proposée 241129.1 :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail de chasse aux conditions proposées par le maire.

Bail de location de terrains communaux

Le bail de location des terrains communaux cités ci-dessous arrive à sa fin. Le maire rappelle qu'ils sont loués, pour une durée de 9 ans, à monsieur Gilbert Sandoz, agriculteur résidant à Morchamps.

Les terrains sont les suivants :

- Lieu-dit « Le Renchot », n°409 ZB47 d'une surface 11ha 43a 31ca

- Lieu-dit « Au Barlot », n° 409 ZB26 d'une surface 66a 70ca

- Lieu-dit « Le Village », n°409 ZA22 d'une surface 15a 70ca

- Lieu-dit « Au Pré neuf », n° 409 ZA21 d'une surface 1 ha 28a 04ca.

Il informe aussi que le montant versé en 2024 est **1073 euros**. Le Maire-Délégué de Chazelot François-Xavier Culot explique que ce montant sera révisé chaque année en application de l'arrêté préfectoral fixant les indices des fermages.

Le maire propose de renouveler ce bail avec les conditions suivantes :

1 Durée : 9 ans

2 Montant : 1073 euros ; révisable chaque année en application de l'arrêté préfectoral fixant les indices des fermages.

Délibération proposée 241129.2:

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail des terrains communaux à monsieur Gibert Sandoz de Morchamps aux conditions précitées.

Demande d'un commerçant ambulant

Le maire présente la demande d'un commerçant ambulant, monsieur Altim Kémal, qui souhaite installer son commerce ambulant « Snack Kébab Kémal » un soir par semaine sur le territoire communal, place du marché.

La conseillère Mélissa Cordier propose 10 euros par mois soit 120 euros annuel. Concernant le jour de passage, le conseil municipal laisse le libre choix.

Avant de voter le maire récapitule les propositions suivantes :

- 1 Le jour de la semaine : libre choix au demandeur
- 2 Le montant de l'emplacement : 120 euros annuel.

Délibération 241129.3

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'installation du commerce ambulant « Snack Kébab Kémal » aux conditions inscrites ci-dessus

Nomination des « agents recenseurs »

Le maire-délégué de Montferney, Benoît Chagué, rappelle que le recensement de la population commencera en janvier 2025. De ce fait, il propose trois personnes prêtes à assumer le rôle d'agent recenseur. Il s'agit de madame Raincourt Anne, madame Raincourt Pascaline et de madame Pégeot Julie ; toutes les trois sont toutes domiciliées à Rougemont. Concernant l'indemnisation des agents recenseurs précités, il a été retenu un forfait de 900 euros par agent.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer :

Délibération proposée 241129.4

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce sur le recrutement des agents recenseurs aux conditions précitées.

Attribution d'une subvention à l'Union Nationale des Combattants, section de Montbozon

Le 1^{er} Adjoint Bernard Jacoulet rappelle que la stèle rendant hommage aux résistants morts à Cognières : DUCRET Joseph, BELZ Léon et ROBERT Jean a été financée par l'UNC, section de Montbozon qui demande une participation financière à notre commune.

Le conseiller Alix Millet demande si un plan de financement a été donné à la commune.

Le 1^{er} Adjoint précise que non, mais, il le demandera auprès du responsable de l'UNC de Montbozon. Il propose maintenant la somme de 200 euros.

Le 1^{er} Adjoint demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal se prononce avec le vote suivant :

-3 abstentions : Alix Millet, Mélissa Cordier et Séverine Ducroux

-11 votes « pour »

Le conseiller Alix Millet précise aux membres du conseil municipal qu'il n'est pas contre le projet mais qu'il s'abstient puisque l'UNC de Montbozon n'a pas donné de plan de financement.

Le Maire précise que le plan de financement sera envoyé avec le procès-verbal de cette réunion.

Délibération proposée 241129.5 :

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 euros à l'UNC de Montbozon pour la réalisation de la stèle en hommage aux résistants de Rougemont posée sur le territoire de la commune Cognières avec le vote suivant :

-3 abstentions : Alix Millet, Mélissa Cordier et Séverine Ducroux

-11 votes « pour »

Divers

Remplacement du stop, situé avenue de la gare au niveau de l'aménagement routier, par un cédez le passage : Le maire précise qu'il suffit de prendre un nouvel arrêté et de changer les panneaux actuels. Il précise que le panneau stop retiré avenue de la gare sera installé au futur aménagement du carrefour de la RD25 (route de Tressandans) avec la Rue Léon Belz.

Mise en place d'un parking voie verte et la fabrication des arrêts vélos : Le maire demande d'attendre le résultat du budget 2024 avant de s'engager dans leur réalisation.

Vente de la cure : Nous avons demandé et attendons l'estimation des services des domaines. Elle sera présentée à un prochain conseil municipal avant de procéder à sa vente.

**Prochaine réunion :
Vendredi 10 janvier 2025**